

Cadre réservé à l'enr

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
MARSEILLE
Le 22/04/2024 Dossier 2024 00010611, référence 1314P61 2024 A 03169
Enregistrement : 25 € Penalties : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros

ACTE DE CESSION D'ACTIONS

SAS 3CG

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Madame Mylène MADRIAS, actionnaire de la SAS 3CG,
Née le 16 janvier 1988 à Brive-La-Gaillarde,
De nationalité française,
Célibataire,
Demeurant Les Bâtisses, 19350, CONCEZE ;

ci-après dénommé « LA CEDANTE »

d'une part,

ET

Monsieur Jérémie PAULY, actionnaire de la SAS 3CG,
Né le 27 septembre 1986 à Brive-La-Gaillarde,
De nationalité française, célibataire,
Demeurant Les Grandes Terres, 19230 SEGUR LE CHATEAU ;

ci-après dénommé « LE CESSIONNAIRE »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

1.1 CESSION DES ACTIONS-REMISE DES ORDRES DE MOUVEMENT

LA CEDANTE détient actuellement 250 actions de la société 3CG en sa qualité d'associée fondateur.

Celui-ci souhaite céder l'intégralité de sa participation dans la société 3CG à certains des associés actuels.

En conséquence, LA CEDANTE cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au CESSIONNAIRE qui accepte, les actions numérotées de 250 à 332, soit quatre-vingt-trois (83) actions, de la société « 3CG », au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé Allée de la Galinette, 13760 SAINT CANNAT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence sous le numéro 839 915 865.

Le CESSIONNAIRE se conformera, à compter de la prise d'effet des présentes, aux stipulations des statuts de la Société dont il est déjà actionnaire.

La présente cession est réalisée sans concession de garantie de passif, le CESSIONNAIRE se déclarant parfaitement informé de la situation comptable et bilancielle de la société 3CG et donnant décharge pleine et entière au rédacteur des présentes de ses avertissements sur les conséquences de cette renonciation à garantie.

La CEDANTE remet à l'instant au CESSIONNAIRE qui le reconnaît un ordre de mouvement signé par elle pour quatre-vingt-trois (83) actions.

1.2 PROPRIETE –JOUISSANCE

Le Cessionnaire sera propriétaire des actions cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour.

Le Cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux actions cédées.

En conséquence, le Cessionnaire aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur ces parts à compter de ce jour, jour de la cession.

ARTICLE 2 – PRIX

D'un commun accord des parties, la présente cession est consentie et acceptée au prix total de trois-mille-trois-cent-vingt (3320€) euros pour quatre-vingt-trois actions (83), soit quarante (40) euros par action cédée.

Ce prix est payé par chèque de banque/ virement remis au Cédant ce jour.

DONT QUITTANCE

La cession des actions susvisées est matérialisée par la signature à l'instant même d'un ordre de mouvement.

ARTICLE 3 – DÉCLARATIONS

LA CEDANTE déclare ce qui suit concernant la société 3CG :

La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Brive-La-Gaillarde sous le numéro 839 915 865 depuis le 29 mai 2018.

La société a pour objet en France et dans tout pays :

- La production ou la coproduction, l'exploitation, l'édition, l'achat, la vente, la distribution de tous enregistrements, phonogrammes, vidéogrammes, programmes audiovisuels, multimédia, films publicitaires, télévisuels, cinématographiques, institutionnels, documentaires, sur tous supports et par tous moyens connu ou inconnus à ce jour, ainsi que toutes opérations dépendantes, annexes ou s'y rattachant.
- La production, exploitation, diffusion, distribution de spectacles vivants, la vente de vêtements et produits dérivés, la vente et la location de matériel de sonorisation, informatique, musical, ainsi que toutes opérations dépendantes, annexes ou s'y rattachant.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus;
- la prise, l'acquisition, exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités;
- la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Les comptes sociaux ont été, à sa connaissance, régulièrement déposés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Salon de Provence pour les exercices 2019 à 2022.

Concernant l'exercice 2023, les parties reconnaissent avoir été parfaitement informés de la situation financière et comptable de la Société 3CG.

ARTICLE 4 - REMISE DES PIECES

Le Cessionnaire reconnaît avoir reçu :

- un exemplaire des statuts de la Société, dont il avait déjà connaissance, à jour et certifié conforme par le Gérant,
- un extrait des inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés concernant la Société dont les parts sont présentement cédées.

ARTICLE 5 - DISPOSITIONS GENERALES

Dans le cas où une ou plusieurs des stipulations des présentes serait nulle (s), illégale (s) ou inapplicable (s) pour quelque raison que ce soit, la validité, la légalité ou l'applicabilité des autres stipulations des présentes n'en serait aucunement affectée ou atteinte. Les parties supporteront et régleront respectivement leurs propres frais et débours engagés en vue de l'exécution du présent acte.

Les dispositions du présent acte expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les parties. Elles prévalent sur toutes les dispositions ou accords antérieurs se rapportant à l'objet du présent acte.

ARTICLE 6 – DEVOIR D'INFORMATION

Celle des parties qui connaît une information dont l'importance est déterminante pour le consentement des autres doit les en informer dès lors que, légitimement, ces derniers ignorent cette information ou lui font confiance.

Ont une importance déterminante les informations qui ont un lien direct et nécessaire avec le contenu du contrat ou la qualité des parties.

Il incombe à celui qui prétend qu'une information lui était due de prouver que l'autre partie la lui devait, à charge pour cette autre partie de prouver qu'elle l'a fournie.

Les parties ne peuvent ni limiter, ni exclure ce devoir.

Outre la responsabilité de celui qui en était tenu, le manquement à ce devoir d'information peut entraîner l'annulation du contrat dans les conditions prévues aux articles 1130 et suivants du Code civil.

de preuve scellé par un prestataire de service de confiance, et qui fait l'objet d'un archivage électronique.

ARTICLE 12 – LITIGES

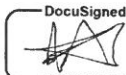
En cas de différend entre les parties portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, fera l'objet d'une tentative préalable de conciliation.

A défaut de conciliation, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de Salon de Provence.

Fait à Saint-Cannat
Le 2 mars 2024

LA CEDANTE :
Madame Mylène MADRIAS

Lu et approuvé.
Bon pour la cession de
quatre-vingt-trois actions.
Bon pour quittance.

DocuSigned by:

772E654CECF749D...

LE CESSIONNAIRE
Monsieur Jérémie PAULY

Lu et approuvé.
Bon pour acquisition de
quatre-vingt-trois actions.

DocuSigned by:

EF3E7544576C4B6...

- (1) Le cédant fera précéder sa signature de la mention manuscrite "**Lu et approuvé. Bon pour la cession de quatre-vingt-trois actions. Bon pour quittance**".
- (2) Le cessionnaire fera précéder sa signature de la mention manuscrite "**Lu et approuvé. Bon l'acquisition de quatre-vingt-trois actions**".

Parfaitement informés de cette obligation, les parties déclarent, chacune en ce qui les concerne, ne connaître aucune information dont l'importance serait déterminante pour le consentement des autres et qui ne soit déjà relatée aux présentes.

ARTICLE 7 – DROITS D'ENREGISTREMENT

LA CEDANTE déclare que la société 3CG est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les actions cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.

Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.

En conséquence, les droits d'enregistrement exigibles sur la présente cession d'action, d'un montant de 25 euros, seront à la charge du CESSIONNAIRE.

ARTICLE 8 - AFFIRMATION DE SINCERITE

Lu et approuvé par les parties soussignées qui affirment sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu. Elles reconnaissent avoir été informées par le rédacteur des présentes des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

ARTICLE 9 - FORMALITES

Le Cessionnaire s'engage à procéder à l'ensemble des formalités consécutives à la cession.

ARTICLE 10 - FRAIS

Les frais et droits du présent acte et ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront à la charge du Cessionnaire qui s'y oblige.

Les honoraires des conseils du Cédant et du Cessionnaire restent à leurs charges respectives.

ARTICLE 11- SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les Parties reconnaissent et acceptent que cet Accord puisse être signé électroniquement via un prestataire de services de confiance et admettent la force probante des documents ainsi signés de manière dématérialisée, au même titre qu'un écrit signé sur support papier. Il est en outre précisé que la réalisation de la signature électronique elle-même donne lieu à l'établissement d'un fichier

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 200540DDBB764A82A49364D5600C87CC

État: Complétée

Objet: Complétez l'enveloppe avec DocuSign : Cession d'actions MADRIAS A PAULY def.pdf

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 6

Signatures: 2

Émetteur de l'enveloppe:

Jean Pierre Portier

SAS 3 CG

250 B Allée de la galinette

Saint Cannat, Bouches-du-Rhône 13760

jpp@troiscafesgourmands.com

Adresse IP: 78.114.155.25

Nombre de pages du certificat: 5

Paraphe: 10

Signature dirigée: Activé

Horodatage de l'enveloppe: Activé

Fuseau horaire: (UTC-08:00) Heure normale du Pacifique (États-Unis et Canada)

Suivi du dossier

État: Original

02/03/2024 03:48:50

Titulaire: Jean Pierre Portier

jpp@troiscafesgourmands.com

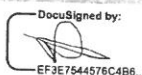
Emplacement: DocuSign

Événements de signataire

Jérémy PAULY

Jeremy.pauly86@gmail.com

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signature
DocuSigned by:
EF3E7544576C466...**Horodatage**

Envoyée: 02/03/2024 03:54:05

Consultée: 02/03/2024 04:43:45

Signée: 02/03/2024 04:46:32

Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil

En utilisant l'adresse IP: 5.48.219.116

Signé à l'aide d'un périphérique mobile

Divulgate relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 23/09/2022 08:52:38

ID: cfc8b69b-3ccd-42a0-88b3-0368b34315df

Mylène MADRIAS

mylene.madrias@gmail.com

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)


DocuSigned by:
772E654CECF749D...

Envoyée: 02/03/2024 03:54:05

Consultée: 02/03/2024 05:27:59

Signée: 02/03/2024 05:28:17

Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil

En utilisant l'adresse IP: 92.184.119.31

Signé à l'aide d'un périphérique mobile

Divulgate relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 23/09/2022 08:16:38

ID: 21eb4c4a-fcfa-428b-a7a5-a773c8eafe85

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage**

Événements de livraison à l'éditeur

État

Horodatage

Événements de livraison à l'agent

État

Horodatage

Événements de livraison intermédiaire

État

Horodatage

Événements de livraison certifiée

État

Horodatage

Événements de copie carbone

État

Horodatage

Nathalie ALBO

nathalie.albo-michel@wanadoo.fr

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Copié

Envoyée: 02/03/2024 03:54:06

Divulgate relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Événements de copie carbone	État	Horodatage
-----------------------------	------	------------

Non offerte par DocuSign		
SAS 3 CG jpp@troiscafesgourmands.com Président SAS 3CG Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune) Divulgate relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offerte par DocuSign	Copié	Envoyée: 02/03/2024 03:54:06 Renvoyé: 02/03/2024 05:28:20

Événements de témoins	Signature	Horodatage
-----------------------	-----------	------------

Événements notariaux	Signature	Horodatage
----------------------	-----------	------------

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
---	------	-------------

Enveloppe envoyée	Haché/crypté	02/03/2024 03:54:06
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	02/03/2024 05:27:59
Signature complétée	Sécurité vérifiée	02/03/2024 05:28:17
Complétée	Sécurité vérifiée	02/03/2024 05:28:17

Événements de paiement	État	Horodatages
------------------------	------	-------------

Divulgate relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques

Cadre réservé à l'e

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
MARSEILLE

Le 22/04/2024 Dossier 2024 00010610, référence 1314P61 2024 A 03168

Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Vingt-cinq Euros

ACTE DE CESSIION D'ACTIONS

SAS 3CG

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

Madame Mylène MADRIAS, actionnaire de la SAS 3CG,
Née le 16 janvier 1988 à Brive-La-Gaillarde,
De nationalité française,
Célibataire,
Demeurant Les Bâtisses, 19350, CONCEZE ;

ci-après dénommé « LA CEDANTE »

d'une part,

ET

La société ANS CORP, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1000 €,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BRIVE sous le numéro 849 061 734,
Dont le siège social est situé Allée de Chignac, 19230 ARNAC-POMPADOUR,
Représentée par Monsieur Jean-Christophe GOURSEYROL, agissant en sa qualité de Président ;

ci-après dénommé « LE CESSIONNAIRE »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

1.1 CESSION DES ACTIONS- REMISE DES ORDRES DE MOUVEMENT

LA CEDANTE détient actuellement 250 actions de la société 3CG en sa qualité d'associée fondateur.

Celle-ci souhaite céder l'intégralité de sa participation dans la société 3CG à certains des associés actuels.

En conséquence, LA CEDANTE cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au CESSIONNAIRE qui accepte, les actions numérotées de 333 à 415, soit quatre-vingt-trois (83) actions, de la société « 3CG », au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé Allée de la Galinette, 13760 SAINT CANNAT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence sous le numéro 839 915 865.

Le CESSIONNAIRE se conformera, à compter de la prise d'effet des présentes, aux stipulations des statuts de la Société dont il est déjà actionnaire.

La présente cession est réalisée sans concession de garantie de passif, le CESSIONNAIRE se déclarant parfaitement informé de la situation comptable et bilancielle de la société 3CG et donnant décharge pleine et entière au rédacteur des présentes de ses avertissements sur les conséquences de cette renonciation à garantie.

La CEDANTE remet à l'instant au CESSIONNAIRE qui le reconnaît un ordre de mouvement signé par elle pour quatre-vingt-trois (83) actions.

1.2 PROPRIETE –JOUISSANCE

Le Cessionnaire sera propriétaire des actions cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour.

Le Cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux actions cédées.

En conséquence, le Cessionnaire aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur ces parts à compter de ce jour, jour de la cession.

ARTICLE 2 – PRIX

D'un commun accord des parties, la présente cession est consentie et acceptée au prix total de trois-mille-trois-cent-vingt (3320€) euros pour quatre-vingt-trois actions (83), soit quarante (40) euros par action cédée.

Ce prix est payé par virement effectué ce jour au bénéfice de la CEDANTE ce jour.

DONT QUITTANCE

La cession des actions susvisées est matérialisée par la signature à l'instant même d'un ordre de mouvement.

ARTICLE 3 – DÉCLARATIONS

LA CEDANTE déclare ce qui suit concernant la société 3CG :

La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Salon de Provence sous le numéro 839 915 865 depuis le 29 mai 2018.

La société a pour objet en France et dans tout pays :

- La production ou la coproduction, l'exploitation, l'édition, l'achat, la vente, la distribution de tous enregistrements, phonogrammes, vidéogrammes, programmes audiovisuels, multimédia, films publicitaires, télévisuels, cinématographiques, institutionnels, documentaires, sur tous supports et par tous moyens connu ou inconnus à ce jour, ainsi que toutes opérations dépendantes, annexes ou s'y rattachant.
- La production, exploitation, diffusion, distribution de spectacles vivants, la vente de vêtements et produits dérivés, la vente et la location de matériel de sonorisation, informatique, musical, ainsi que toutes opérations dépendantes, annexes ou s'y rattachant.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus;
- la prise, l'acquisition, exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités;
- la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Les comptes sociaux ont été, à sa connaissance, régulièrement déposés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Salon de Provence pour les exercices 2019 à 2022.

Concernant l'exercice 2023, les parties reconnaissent avoir été parfaitement informées de la situation financière et comptable de la Société 3CG.

ARTICLE 4 - REMISE DES PIECES

Le Cessionnaire reconnaît avoir reçu :

- un exemplaire des statuts de la Société
- un extrait des inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés concernant la Société dont les parts sont présentement cédées.

ARTICLE 5 - DISPOSITIONS GENERALES

Dans le cas où une ou plusieurs des stipulations des présentes serait nulle (s), illégale (s) ou inapplicable (s) pour quelque raison que ce soit, la validité, la légalité ou l'applicabilité des autres stipulations des présentes n'en serait aucunement affectée ou atteinte. Les parties supporteront et régleront respectivement leurs propres frais et débours engagés en vue de l'exécution du présent acte.

Les dispositions du présent acte expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les parties. Elles prévalent sur toutes les dispositions ou accords antérieurs se rapportant à l'objet du présent acte.

ARTICLE 6 – DEVOIR D'INFORMATION

Celle des parties qui connaît une information dont l'importance est déterminante pour le consentement des autres doit les en informer dès lors que, légitimement, ces derniers ignorent cette information ou lui font confiance.

Ont une importance déterminante les informations qui ont un lien direct et nécessaire avec le contenu du contrat ou la qualité des parties.

Il incombe à celui qui prétend qu'une information lui était due de prouver que l'autre partie la lui devait, à charge pour cette autre partie de prouver qu'elle l'a fournie.

Les parties ne peuvent ni limiter, ni exclure ce devoir.

Outre la responsabilité de celui qui en était tenu, le manquement à ce devoir d'information peut entraîner l'annulation du contrat dans les conditions prévues aux articles 1130 et suivants du Code civil.

Parfaitement informés de cette obligation, les parties déclarent, chacune en ce qui les concerne, ne connaître aucune information dont l'importance serait déterminante pour le consentement des autres et qui ne soit déjà relatée aux présentes.

ARTICLE 7 – DROITS D'ENREGISTREMENT

LA CEDANTE déclare que la société 3CG est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les actions cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.

Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.

En conséquence, les droits d'enregistrement exigibles sur la présente cession d'action, d'un montant de 25 euros, seront à la charge du CESSIONNAIRE.

ARTICLE 8 - AFFIRMATION DE SINCERITE

Lu et approuvé par les parties soussignées qui affirment sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu. Elles reconnaissent avoir été informées par le rédacteur des présentes des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

ARTICLE 9 - FORMALITES

Le Cessionnaire s'engage à procéder à l'ensemble des formalités consécutives à la cession.

ARTICLE 10 - FRAIS

Les frais et droits du présent acte et ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront à la charge du Cessionnaire qui s'y oblige.

Les honoraires des conseils du Cédant et du Cessionnaire restent à leurs charges respectives.

ARTICLE 11- SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les Parties reconnaissent et acceptent que cet Accord puisse être signé électroniquement via un prestataire de services de confiance et admettent la force probante des documents ainsi signés de manière dématérialisée, au même titre qu'un écrit signé sur support papier. Il est en outre précisé que la réalisation de la signature électronique elle-même donne lieu à l'établissement d'un fichier

de preuve scellé par un prestataire de service de confiance, et qui fait l'objet d'un archivage électronique.

ARTICLE 12 – LITIGES

En cas de différend entre les parties portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, fera l'objet d'une tentative préalable de conciliation.

A défaut de conciliation, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de Salon de Provence .

Fait à Saint-Cannat
Le 2 mars 2024

LA CEDANTE :
Madame Mylène MADRIAS

Lu et approuvé.
Bon pour la cession de
quatre-vingt-trois actions.
Bon pour quittance.

DocuSigned by:

772E654CECF749D...

LE CESSIONNAIRE
Pour ANS CORP
Jean-Christophe GOURSEYROL

Lu et approuvé.
Bon pour acquisition de
quatre-vingt-trois
actions.

DocuSigned by:

E2D7EF6C80A9413...

(1) La CEDANTE fera précéder sa signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour la cession de quatre-vingt-trois actions. Bon pour quittance".

(2) Le CESSIONNAIRE fera précéder sa signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour acquisition de quatre-vingt-trois actions".

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 30BB4DA4D8154E0F80B51B34E2DEEC81

État: Complétée

Objet: Complétez l'enveloppe avec DocuSign : Cession d'actions MADRIAS ANS CORP def.pdf

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 6

Signatures: 2

Émetteur de l'enveloppe:

Jean Pierre Portier

SAS 3 CG

250 B Allée de la galinette

Saint Cannat, Bouches-du-Rhône 13760

jpp@troiscafesgourmands.com

Adresse IP: 78.114.155.25

Nombre de pages du certificat: 5

Paraphe: 10

Signature dirigée: Activé

Horodatage de l'enveloppe: Activé

Fuseau horaire: (UTC-08:00) Heure normale du Pacifique (États-Unis et Canada)

Suivi du dossier

État: Original

02/03/2024 03:54:37

Titulaire: Jean Pierre Portier

jpp@troiscafesgourmands.com

Emplacement: DocuSign

Événements de signataire

Jean Christophe Gourseyrol

contact@anscorp.fr

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signature

DocuSigned by:
Jean Christophe Gourseyrol
E2D7EF6C80A9413...

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 212.114.30.2

Horodatage

Envoyée: 02/03/2024 04:00:59

Consultée: 02/03/2024 05:28:22

Signée: 02/03/2024 05:29:32

Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 20/12/2023 00:01:39

ID: 7c466a78-10c2-46e1-98bb-60beb6afff38

Mylène MADRIAS

mylene.madrias@gmail.com

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:
[Signature]
772E654CECF749D...

Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil

En utilisant l'adresse IP: 92.184.119.31

Signé à l'aide d'un périphérique mobile

Envoyée: 02/03/2024 04:01:00

Consultée: 02/03/2024 05:28:30

Signée: 02/03/2024 05:28:47

Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 23/09/2022 08:16:38

ID: 21eb4c4a-fcfa-428b-a7a5-a773c8eafe85

Événements de signataire en personne**Signature**

Événements de livraison à l'éditeur

État

Horodatage

Événements de livraison à l'agent

État

Horodatage

Événements de livraison intermédiaire

État

Horodatage

Événements de livraison certifiée

État

Horodatage

Événements de copie carbone

État

Horodatage

Nathalie ALBO

nathalie.albo-michel@wanadoo.fr

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Copié

Envoyée: 02/03/2024 04:01:00

Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Événements de copie carbone	État	Horodatage
Non offerte par DocuSign		
SAS 3 CG jpp@troiscafesgourmands.com Président SAS 3CG Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune) Divulgate relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offerte par DocuSign	Copié	Envoyée: 02/03/2024 04:01:00 Renvoyé: 02/03/2024 05:29:35 Consultée: 02/03/2024 05:35:34
Événements de témoins	Signature	Horodatage
Événements notariaux	Signature	Horodatage
Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	02/03/2024 04:01:00
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	02/03/2024 05:28:30
Signature complétée	Sécurité vérifiée	02/03/2024 05:28:47
Complétée	Sécurité vérifiée	02/03/2024 05:29:32
Événements de paiement	État	Horodatages
Divulgate relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques		

Cadre réservé à l' Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
MARSEILLE
Le 21/03/2024 Dossier 2024 00007532, référence 1314P61 2024 A 03164
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros

ACTE DE CESSION D'ACTIONS

SAS 3CG

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Madame Mylène MADRIAS

Né le 16 janvier 1988 à Brive-La-Gaillarde

De nationalité française

Célibataire

demeurant Les Bâtisses, 19350 CONCEZE

Ci-après dénommé « LA CEDANTE »

D'une part,

ET

FOO MANCHU, SARL Au capital de 7 500 €

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 490587359

Dont le siège social est situé 23 rue Basile Dubertrand, 33130 Bègles

Représentée par son gérant, Monsieur Francis Puydebois, dûment habilité à cette fin

Ci-après dénommé « LE CESSIONNAIRE »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

1.1 CESSION DES ACTIONS- REMISE DES ORDRES DE MOUVEMENT

LA CEDANTE détient actuellement 250 actions de la société 3CG en sa qualité d'associée fondateur.

Celle-ci souhaite céder l'intégralité de sa participation dans la société 3CG à certains des associés actuels.

En conséquence, la CEDANTE cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au CESSIONNAIRE qui accepte les actions numérotées de 416 à 457 soit quarante-deux (42) actions de la société « 3CG », au capital de 1000€, dont le siège social est Allée de la Gallinette, 13760 SAINT CANNAT, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence sous le numéro 839 915 865

Le CESSIONNAIRE se conformera, à compter de la prise d'effet des présentes, aux stipulations des statuts de la Société dont il déjà actionnaire .

La présente cession est réalisée sans concession de garantie de passif, le CESSIONNAIRE se déclarant parfaitement informé de la situation comptable et bilancielle de la société 3CG et donnant décharge pleine et entière au rédacteur des présentes de ses avertissements sur les conséquences de cette renonciation à garantie.

La CEDANTE remet à l'instant au CESSIONNAIRE qui le reconnaît un ordre de mouvement signé par elle pour 42 (quarante-deux) actions.

1.2 PROPRIETE –JOUISSANCE

Le Cessionnaire sera propriétaire des actions cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour.

Le Cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux actions cédées.

En conséquence, le Cessionnaire aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur ces parts à compter de ce jour, jour de la cession.

ARTICLE 2 – PRIX

D'un commun accord des parties, la présente cession est consentie et acceptée au prix total de mille-six-cent quatre-vingt (1680) euros pour quarante-deux actions (42), soit quarante (40) euros par action cédée.

Ce prix est payé par virement effectué ce jour au bénéfice de la CEDANTE .

DONT QUITTANCE

La cession des actions susvisées est matérialisée par la signature à l'instant même d'un ordre de mouvement.

ARTICLE 3 – DÉCLARATIONS

La CEDANTE déclare ce qui suit concernant la société 3CG :

La société est actuellement immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Salon de Provence sous le numéro 839 915 865 depuis le 29 mai 2018.

La société 3CG a pour objet, en France et dans tout pays :

- La production ou la coproduction, l'exploitation, l'édition, l'achat, la vente, la distribution de tous enregistrements, phonogrammes, vidéogrammes, programmes audiovisuels, multimédia, films publicitaire, télévisuels, cinématographique, institutionnels, documentaire, sur tous supports et par tous moyens connu ou inconnus a ce jour, ainsi que toutes opérations dépendantes annexes ou s'y rattachant.
- La production, exploitation, diffusion, distribution de spectacle vivant, la vente de vêtement et produits dérivés, la vente et la location de matériel de sonorisation, informatique, musical, ainsi que toutes opérations dépendantes annexes ou s'y rattachant.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissement, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opération financières, mobilières ou immobilière ou entreprise commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opération quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Les comptes sociaux ont été, à sa connaissance, régulièrement déposés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Salon de Provence pour les exercices 2019 à 2022.

Concernant l'exercice 2023, les parties reconnaissent avoir été parfaitement informées de la situation financière et comptable de la Société 3CG.

ARTICLE 4 - REMISE DES PIECES

Le Cessionnaire reconnaît avoir reçu :

- Un exemplaire des statuts mis à jour
- Un extrait des inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés concernant la Société dont les actions sont présentement cédées.

ARTICLE 5 - DISPOSITIONS GENERALES

Dans le cas où une ou plusieurs des stipulations des présentes serait nulle (s), illégale (s) ou inapplicable (s) pour quelque raison que ce soit, la validité, la légalité ou l'applicabilité des autres stipulations des présentes n'en serait aucunement affectée ou atteinte. Les parties supporteront et régleront respectivement leurs propres frais et débours engagés en vue de l'exécution du présent acte.

Les dispositions du présent acte expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les parties. Elles prévalent sur toutes les dispositions ou accords antérieurs se rapportant à l'objet du présent acte.

ARTICLE 6 – DEVOIR D'INFORMATION

Celle des parties qui connaît une information dont l'importance est déterminante pour le consentement des autres doit les en informer dès lors que, légitimement, ces derniers ignorent cette information ou lui font confiance.

Ont une importance déterminante les informations qui ont un lien direct et nécessaire avec le contenu du contrat ou la qualité des parties.

Il incombe à celui qui prétend qu'une information lui était due de prouver que l'autre partie la lui devait, à charge pour cette autre partie de prouver qu'elle l'a fournie.

Les parties ne peuvent ni limiter, ni exclure ce devoir.

Outre la responsabilité de celui qui en était tenu, le manquement à ce devoir d'information peut entraîner l'annulation du contrat dans les conditions prévues aux articles 1130 et suivants du Code civil.

Parfaitement informés de cette obligation, les parties déclarent, chacune en ce qui les concerne, ne connaître aucune information dont l'importance serait déterminante pour le consentement des autres et qui ne soit déjà relatée aux présentes.

ARTICLE 7 – DROITS D'ENREGISTREMENT

La CEDANTE déclare que la société 3CG est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les actions cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.

Elle précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.

En conséquence, les droits d'enregistrement exigibles sur la présente cession d'action, d'un montant de 25 euros, seront à la charge du CESSIONNAIRE.

ARTICLE 8 - AFFIRMATION DE SINCERITE

Lu et approuvé par les parties soussignées qui affirment sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu. Elles reconnaissent avoir été informées par le rédacteur des présentes des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

ARTICLE 9 - FORMALITES

Le Cessionnaire s'engage à procéder à l'ensemble des formalités consécutives à la cession.

ARTICLE 10 - FRAIS

Les frais et droits du présent acte et ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront à la charge du Cessionnaire qui s'y oblige.

Les honoraires des conseils du Cédant et du Cessionnaire restent à leurs charges respectives.

ARTICLE 11- SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les Parties reconnaissent et acceptent que cet Accord puisse être signé électroniquement via un prestataire de services de confiance et admettent la force probante des documents ainsi signés de manière dématérialisée, au même titre qu'un écrit signé sur support papier. Il est en outre précisé que la réalisation de la signature électronique elle-même donne lieu à l'établissement d'un fichier

de preuve scellé par un prestataire de service de confiance, et qui fait l'objet d'un archivage électronique.

ARTICLE 12 – LITIGES

En cas de différend entre les parties portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, fera l'objet d'une tentative préalable de conciliation.

A défaut de conciliation, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de Salon de Provence.

Fait à Saint-Cannat

Le 2 mars 2024

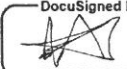
LA CEDANTE :

Madame Mylène MADRIAS

Lu et approuvé.

Bon pour la cession de
quarante deux actions.

Bon pour quittance.

DocuSigned by:

772E654CECF749D...

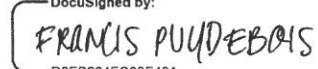
LE CESSIONNAIRE

Pour Foo MANCHU, SARL

Francis PUYDEBOIS

Lu et approuvé.

Bon pour acquisition de
quarante deux actions.

DocuSigned by:

D8EB234EC88E401...

(1) La CEDANTE fera précéder sa signature de la mention manuscrite "**Lu et approuvé. Bon pour la cession de quarante deux actions. Bon pour quittance**".

(2) Le CESSIONNAIRE fera précéder sa signature de la mention manuscrite "**Lu et approuvé. Bon pour acquisition de quarante deux actions**".

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 0D482F9A1E1148A7A710EB14E68DFD46

État: Complétée

Objet: Complétez l'enveloppe avec DocuSign : Cession d'action MADRIAS Foo manchou def.pdf

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 6

Signatures: 2

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 5

Paraphe: 10

Jean Pierre Portier

Signature dirigée: Activé

SAS 3 CG

Horodatage de l'enveloppe: Activé

250 B Allée de la galinette

Fuseau horaire: (UTC-08:00) Heure normale du Pacifique (États-Unis et Canada)

Saint Cannat, Bouches-du-Rhône 13760

jpp@troiscafesgourmands.com

Adresse IP: 78.114.155.25

Suivi du dossier

État: Original

02/03/2024 04:07:41

Titulaire: Jean Pierre Portier

jpp@troiscafesgourmands.com

Emplacement: DocuSign

Événements de signataire

FRANCIS PUYDEBOIS

francis@foo-manchou.com

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signature

DocuSigned by:
FRANCIS PUYDEBOIS
D6EB234CEC88E401...

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 82.126.153.170

Horodatage

Envoyée: 02/03/2024 04:11:58

Consultée: 02/03/2024 04:15:01

Signée: 02/03/2024 04:15:46

Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 02/05/2023 09:34:27

ID: 8bc8f256-7417-4364-b6f7-7761938262b9

Mylène MADRIAS

mylene.madrias@gmail.com

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:
Mylène MADRIAS
772E854CECF749D...

Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil

En utilisant l'adresse IP: 92.184.119.27

Signé à l'aide d'un périphérique mobile

Envoyée: 02/03/2024 04:11:58

Renvoyé: 02/03/2024 09:32:33

Consultée: 02/03/2024 09:37:36

Signée: 02/03/2024 09:37:53

Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 23/09/2022 08:16:38

ID: 21eb4c4a-fcfa-428b-a7a5-a773c8eafe85

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage****Événements de livraison à l'éditeur****État****Horodatage****Événements de livraison à l'agent****État****Horodatage****Événements de livraison intermédiaire État****Horodatage****Événements de livraison certifiée****État****Horodatage****Événements de copie carbone****État****Horodatage**

Nathalie ALBO

nathalie.albo-michel@wanadoo.fr

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Copié

Envoyée: 02/03/2024 04:11:58

Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Événements de copie carbone	État	Horodatage
-----------------------------	------	------------

Non offerte par DocuSign		
SAS 3 CG jpp@troiscafesgourmands.com Président SAS 3CG Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune) Divulcation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offerte par DocuSign	Copié	Envoyée: 02/03/2024 04:11:58 Renvoyé: 02/03/2024 09:37:56 Consultée: 02/03/2024 09:41:41

Événements de témoins	Signature	Horodatage
-----------------------	-----------	------------

Événements notariaux	Signature	Horodatage
----------------------	-----------	------------

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
---	------	-------------

Enveloppe envoyée	Haché/crypté	02/03/2024 04:11:58
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	02/03/2024 09:37:36
Signature complétée	Sécurité vérifiée	02/03/2024 09:37:53
Complétée	Sécurité vérifiée	02/03/2024 09:37:53

Événements de paiement	État	Horodatages
------------------------	------	-------------

Divulcation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques

Cadre réservé à l'en

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
MARSEILLE
Le 22/04/2024 Dossier 2024 00010609, référence 1314P61 2024 A 03165
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros

ACTE DE CESSION D'ACTIONS

SAS 3CG

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Madame Mylène MADRIAS

Né le 16 janvier 1988 à Brive-La-Gaillarde

De nationalité française

Célibataire

demeurant Les Bâtisses, 19350 CONCEZE

Ci-après dénommé « LA CEDANTE »

D'une part,

ET

KIF MUSIC, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 10 000 €,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon-de-Provence sous le numéro
490 521 317

Dont le siège social est situé 250 B Allée de la Galinette, 13720 Saint-Cannat
Représentée Monsieur Jean-Pierre Portier agissant en sa qualité de Président

Ci-après dénommé « LE CESSIONNAIRE »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

1.1 CESSION DES ACTIONS- REMISE DES ORDRES DE MOUVEMENT

LA CEDANTE détient actuellement 250 actions de la société 3CG en sa qualité d'associée fondateur.

Celle-ci souhaite céder l'intégralité de sa participation dans la société 3CG à certains associés actuels.

En conséquence LA CEDANTE cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au CESSIONNAIRE qui accepte les actions numérotées de 458 à 498 ainsi que l'action n°997 soit quarante-deux (42) actions de la société « 3CG », au capital de 1000€, dont le siège social est Allée de la gallinette, 13760 SAINT CANNAT, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence sous le numéro 839 915 865.

Le CESSIONNAIRE se conformera, à compter de la prise d'effet des présentes, aux stipulations des statuts de la Société dont il est déjà actionnaire.

La présente cession est réalisée sans concession de garantie de passif, le CESSIONNAIRE se déclarant parfaitement informé de la situation comptable et bilancielle de la société 3CG et donnant décharge pleine et entière au rédacteur des présentes de ses avertissements sur les conséquences de cette renonciation à garantie.

La CEDANTE remet à l'instant au CESSIONNAIRE qui le reconnaît un ordre de mouvement signé par elle pour quarante-deux (42) actions.

1.2 PROPRIETE –JOUISSANCE

Le Cessionnaire sera propriétaire des actions cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour.

Le Cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux actions cédées.

En conséquence, le Cessionnaire aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur ces parts à compter de ce jour, jour de la cession.

ARTICLE 2 – PRIX

D'un commun accord des parties, la présente cession est consentie et acceptée au prix total de mille six cents quatre-vingt (1680) euros pour quarante-deux (42) actions soit quarante (40) euros par action cédée.

Ce prix est payé par virement effectué ce jour au bénéfice de la CEDANTE .

DONT QUITTANCE

La cession des actions susvisées est matérialisée par la signature à l'instant même d'un ordre de mouvement.

3 – DÉCLARATIONS

LA CEDANTE déclare ce qui suit concernant la société 3CG :

La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Brive la Gaillarde sous le numéro 839 915 865 depuis le 22 mai 2018 (K-bis en date du 29 mai 2018).

La société 3CG a pour objet, en France et dans tout pays :

- La production ou la coproduction, l'exploitation, l'édition, l'achat, la vente, la distribution de tous enregistrements, phonogrammes, vidéogrammes, programmes audiovisuels, multimédia, films publicitaire, télévisuels, cinématographique, institutionnels, documentaire, sur tous supports et par tous moyens connu ou inconnus a ce jour, ainsi que toutes opérations dépendantes annexes ou s'y rattachant.
- La production, exploitation, diffusion, distribution de spectacle vivant, la vente de vêtement et produits dérivés, la vente et la location de matériel de sonorisation, informatique, musical, ainsi que toutes opérations dépendantes annexes ou s'y rattachant.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissement, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opération financières, mobilières ou immobilière ou entreprise commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opération quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Les comptes sociaux ont été, à sa connaissance, régulièrement déposés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Salon de Provence pour les exercices 2019 à 2022.

Concernant l'exercice 2023, les parties reconnaissent avoir été parfaitement informées de la situation financière et comptable de la Société 3CG.

ARTICLE 4 - REMISE DES PIECES

Le Cessionnaire reconnaît avoir reçu :

- un exemplaire des statuts de la Société
- un extrait des inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés concernant la Société dont les parts sont présentement cédées.

ARTICLE 5 - DISPOSITIONS GENERALES

Dans le cas où une ou plusieurs des stipulations des présentes serait nulle (s), illégale (s) ou inapplicable (s) pour quelque raison que ce soit, la validité, la légalité ou l'applicabilité des autres stipulations des présentes n'en serait aucunement affectée ou atteinte. Les parties supporteront et régleront respectivement leurs propres frais et débours engagés en vue de l'exécution du présent acte.

Les dispositions du présent acte expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les parties. Elles prévalent sur toutes les dispositions ou accords antérieurs se rapportant à l'objet du présent acte.

ARTICLE 6 – DEVOIR D'INFORMATION

Celle des parties qui connaît une information dont l'importance est déterminante pour le consentement des autres doit les en informer dès lors que, légitimement, ces derniers ignorent cette information ou lui font confiance.

Ont une importance déterminante les informations qui ont un lien direct et nécessaire avec le contenu du contrat ou la qualité des parties.

Il incombe à celui qui prétend qu'une information lui était due de prouver que l'autre partie la lui devait, à charge pour cette autre partie de prouver qu'elle l'a fournie.

Les parties ne peuvent ni limiter, ni exclure ce devoir.

Outre la responsabilité de celui qui en était tenu, le manquement à ce devoir d'information peut entraîner l'annulation du contrat dans les conditions prévues aux articles 1130 et suivants du Code civil.

Parfaitement informés de cette obligation, les parties déclarent, chacune en ce qui les concerne, ne connaître aucune information dont l'importance serait déterminante pour le consentement des autres et qui ne soit déjà relatée aux présentes.

ARTICLE 7 – DROITS D'ENREGISTREMENT

LA CEDANTE déclare que la société 3CG est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les actions cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.

Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.

En conséquence, les droits d'enregistrement exigibles sur la présente cession d'action, d'un montant de 25 euros, seront à la charge du CESSIONNAIRE.

ARTICLE 8 - AFFIRMATION DE SINCERITE

Lu et approuvé par les parties soussignées qui affirment sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu. Elles reconnaissent avoir été informées par le rédacteur des présentes des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

ARTICLE 9 - FORMALITES

Le Cessionnaire s'engage à procéder à l'ensemble des formalités consécutives à la cession.

ARTICLE 10 - FRAIS

Les frais et droits du présent acte et ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront à la charge du Cessionnaire qui s'y oblige.

Les honoraires des conseils du Cédant et du Cessionnaire restent à leurs charges respectives.

ARTICLE 11- SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les Parties reconnaissent et acceptent que cet Accord puisse être signé électroniquement via un prestataire de services de confiance et admettent la force probante des documents ainsi signés de manière dématérialisée, au même titre qu'un écrit signé sur support papier. Il est en outre précisé que la réalisation de la signature électronique elle-même donne lieu à l'établissement d'un fichier de preuve scellé par un prestataire de service de confiance, et qui fait l'objet d'un archivage électronique.

ARTICLE 12 – LITIGES

En cas de différend entre les parties portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, fera l'objet d'une tentative préalable de conciliation.

A défaut de conciliation, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de Salon de Provence.

Fait à Saint-Cannat

Le 2 mars 2024

LA CEDANTE :

Madame Mylène MADRIAS

Lu et approuvé.
Bon pour la cession de
quarante deux actions.
Bon pour quittance.

DocuSigned by:


(1) La CEDANTE fera précéder sa signature de la mention manuscrite "**Lu et approuvé. Bon pour la cession de quarante deux actions. Bon pour quittance**".

(2) Le CESSIONNAIRE fera précéder sa signature de la mention manuscrite "**Lu et approuvé. Bon pour acquisition de quarante deux actions**".

LE CESSIONNAIRE :

KIF MUSIC, SARL

Jean-Pierre Portier

Lu et approuvé.
Bon pour acquisition de
quarante deux actions.

DocuSigned by:

CF15CC2A91854E

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 3DFDCB1AE7854F35817715A3340DFB1D

État: Complétée

Objet: Complétez l'enveloppe avec DocuSign : Cession d'action MADRIAS KIF MUSIC def .pdf

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 6

Signatures: 2

Nombre de pages du certificat: 5

Paraphe: 10

Signature dirigée: Activé

Horodatage de l'enveloppe: Activé

Fuseau horaire: (UTC-08:00) Heure normale du Pacifique (États-Unis et Canada)

Émetteur de l'enveloppe:

Jean Pierre Portier

SAS 3 CG

250 B Allée de la galinette

Saint Cannat, Bouches-du-Rhône 13760

jpp@troiscafesgourmands.com

Adresse IP: 78.114.155.25

Suivi du dossier

État: Original

02/03/2024 03:43:14

Titulaire: Jean Pierre Portier

jpp@troiscafesgourmands.com

Emplacement: DocuSign

Événements de signataire

KARTELL INDEPENDANT FORCE MUSIC -

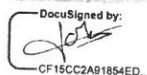
Jean-Pierre PORTIER

jpp@kifmusic.com

Président

SAS KIF MUSIC

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signature
DocuSigned by:
CF15CC2A91854ED...

Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil

En utilisant l'adresse IP: 78.114.155.25

Horodatage

Envoyée: 02/03/2024 03:48:30

Consultée: 02/03/2024 04:15:03

Signée: 02/03/2024 04:15:54

Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 09/12/2022 08:04:53

ID: 9817c56a-684f-44a1-b4b2-0fbc799cd702

Myène MADRIAS

mylene.madrias@gmail.com

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)


DocuSigned by:
772E654CECF749D...

Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil

En utilisant l'adresse IP: 92.184.119.31

Signé à l'aide d'un périphérique mobile

Envoyée: 02/03/2024 03:48:29

Consultée: 02/03/2024 05:26:57

Signée: 02/03/2024 05:27:44

Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 23/09/2022 08:16:38

ID: 21eb4c4a-fcfa-428b-a7a5-a773c8eafe85

Événements de signataire en personne

Événements de livraison à l'éditeur

État

Horodatage

Événements de livraison à l'agent

État

Horodatage

Événements de livraison intermédiaire

État

Horodatage

Événements de livraison certifiée

État

Horodatage

Événements de copie carbone

État

Horodatage

Nathalie ALBO

nathalie.albo-michel@wanadoo.fr

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Copié

Horodatage

Envoyée: 02/03/2024 03:48:30

Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Événements de copie carbone	État	Horodatage
Non offerte par DocuSign		
SAS 3CG jpp@troiscafesgourmands.com Président SAS 3CG Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)	Copié	Envoyée: 02/03/2024 03:48:30 Renvoyé: 02/03/2024 05:27:48 Consultée: 02/03/2024 04:13:25
Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offerte par DocuSign		

Événements de témoins	Signature	Horodatage
-----------------------	-----------	------------

Événements notariaux	Signature	Horodatage
----------------------	-----------	------------

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	02/03/2024 03:48:31
Enveloppe mise à jour	Sécurité vérifiée	02/03/2024 04:03:13
Enveloppe mise à jour	Sécurité vérifiée	02/03/2024 04:03:13
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	02/03/2024 05:26:57
Signature complétée	Sécurité vérifiée	02/03/2024 05:27:44
Complétée	Sécurité vérifiée	02/03/2024 05:27:44

Événements de paiement	État	Horodatages
Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques		